

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Séance du 4 juillet 2016 à 20 h 30

Sous la présidence de M. Roland MICHEL, Maire

Etaient présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, KISTER Denis, BURGSTAHLER Paul, ZILLOTTO Christine, RUIZ Denis, WURM Sébastien, KOERIN Benoît et GRASS Thierry

Absents excusés : BIRLE Hubert, BECK Muriel et SALLES Célya

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité

ACHAT ET INSTALLATION D'UN JEU A BASCULE POUR LE TERRAIN DE JEUX A COTE DE L'ECOLE

Le Maire informe les conseillers municipaux que le jeu à bascule du terrain de jeux à côté de l'école est cassé et irréparable. Il rappelle que cet élément de l'aire de jeux avait été installé en 1996.

Après délibération, le conseil municipal décide de remplacer la bascule inutilisable par un jeu à bascule identique au prix de 3 280 € HT, auprès de la société Guinamic – GSC.

Le prix comprend la fourniture et la pose du jeu.

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR COULEUR MULTIFONCTIONS

Le Maire informe le conseil municipal que le photocopieur noir et blanc et l'imprimante couleur de l'école sont hors d'usage et irréparables.

Il propose d'acquérir un photocopieur couleur multifonctions auprès de la société TECHNO BUREAU pour un montant de 3 385,00 € HT et de souscrire au contrat d'entretien pour 5 ans comprenant la maintenance et la fourniture des cartouches d'encre.

L'actuel copieur/ imprimante multifonctions de la mairie sera entièrement révisé et reconditionné puis installé à l'école.

Une formation est prévue pour les utilisateurs

Le contrat d'entretien et maintenance relié à cet appareil fera l'objet d'une prolongation de 3 ans.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DOSSENHEIM/K AUX FRAIS DE L'ECOLE

Le maire rappelle qu'une convention financière a été établie et signée en 2014 entre les 2 communes membres du RPI de Dossenheim/Kochersberg et Wiwersheim.

Cette convention stipule que tous les frais liés au fonctionnement, à la gestion et à l'amélioration de la structure de l'école sont pris en charge et payés par la Commune de Wiwersheim (année n) et que la commune de Dossenheim/K participe à ces frais (année n+1) En 2015, ils s'élèvent à **108 233,92 €**

La participation de la commune de Dossenheim/Kochersberg est calculée sur une base de 20 élèves. Il y a 122 élèves en tout. Le rapport 20/122 donne la participation suivante :

$(108\ 233,92 : 122) \times 20 = 17\ 743,26 \text{ €}$

Ces frais se décomposent comme suit :

- frais de personnel : 10 502,47 €
- frais à caractère général : 7 240,79 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin de faire face à une dépense exceptionnelle, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT

Charges exceptionnelles (dépenses)	678	+ 46 000 €
Virement à la section d'investissement (dépenses)	023	- 46 000 €

INVESTISSEMENT

Immobilisation corporelles (dépenses)	chapitre 21	- 46 000 €
Virement de la section d'exploitation (recettes)	021	- 46 000 €

Cette dépense exceptionnelle fait suite au recours engagé par la Sarl SINS Immobilier contre la commune de Wiwersheim (remboursement des travaux de la voie d'accès au lotissement « Fleurs des Champs »), affaire jugée par le tribunal Administratif en date du 22 avril 2016. Le jugement étant défavorable à la commune, celle-ci a décidé de faire appel de la décision du tribunal auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Mais, ce jugement n'étant pas suspensif de droit, la collectivité devrait verser à la Sarl SINS Immobilier la somme de 45 596,24 €, la commune a donc décidé de déposer une requête aux fins de sursis à exécution, dans l'attente de l'Arrêt de la CAA de Nancy.

DIVERS

- Association Foncière : Une discussion est engagée pour la désignation des nouveaux membres du bureau, qui doivent être propriétaires fonciers dans le périmètre de l'Association Foncière. Ce point sera revu au prochain conseil municipal (septembre)
- Une commission de travail est constituée pour le projet de club-house (ou maison des associations) près de l'étang. Elle se compose de Roland MICHEL, Hubert BIRLE, Josiane KUHN, Paul BURGSTAHLER, Cathy GRESS, Christine ZILIOTTO, Muriel BECK et Sébastien WURM

La séance est levée à 22 heures 30